

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025
EM/NC
Objet : Conclusion d'une convention entre la Ville de Commercy et la maison de retraite « le doux repos », pour la réalisation d'ateliers musicaux
N° : DCM_2025/117
PUBLIÉE LE : 07/10/2025**

Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le



ID : 055-215501222-20251006-2025_117-DE

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 29 septembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 septembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART, Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLYERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Sandrine KIEFER donne pouvoir à Benoît REYRE
Martine JONVILLE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE
Suzel RICHARD donne pouvoir à Gérald CAHU
Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Patrick BARREY

ÉTAIENT ABSENTS :

Monsieur Laetitia SACCHIERO, Annette DABIT, Nelly LOMBARD, Ahmed EZZAHRI, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 17 - Absents : 6 - Pouvoirs : 5 - Votants : 22

Madame Martine Marchand est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

La structure mentionnée ci-après : la maison de retraite « Le doux repos » a sollicité la Ville de Commercy afin de pouvoir bénéficier d'ateliers musicaux réalisés par le conservatoire de musique, dans le cadre du dispositif « Musique et Handicap ».

L'objectif est de réduire les inégalités sociales d'accès aux pratiques culturelles au travers d'actions de sensibilisation et d'élargissement des publics.

Il est proposé au Conseil municipal d'établir un partenariat avec la maison de retraite « le doux repos » au moyen de la convention jointe.

Cette convention, d'une durée de 5 ans, définit les conditions et modalités d'intervention du conservatoire de musique et les obligations de chaque partie.

L'attribution des créneaux horaires mis à disposition de la maison de retraite est définie en annexe 1 de la convention et revue chaque année scolaire. Cette annexe est reformulée en début de chaque année scolaire et signée par chaque partie.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le maire à signer la convention avec la maison de retraite « le doux repos » pour la mise en place d'ateliers musicaux
- **D'AUTORISER** le maire à signer chaque année l'annexe 1 qui définit les créneaux d'intervention du conservatoire de musique

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.